

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 février 2024

Liste des délibérations examinées affichée le 13 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2024

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Céline MAROLLEAU à Laure LAURENT, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOUY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PROJET D'EXTENSION DU
COMPLEXE OMNISPORT HENRI
FILLLOT SITUÉ ALLÉE DE
L'EQUINOXE**

Délibération : 02.2024.010

Transmis en préfecture le : 13/02/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE

Les mutations de l'espace actuellement à l'oeuvre sur la commune de Saint Genis Laval amènent à repenser l'offre des services publics présents sur le territoire dynamique, attractif et en croissance. L'inauguration de la ligne B du métro en octobre dernier, la restructuration des transports en commun, la mise en place du stationnement payant dans le centre-ville et le développement de la ZAC du Vallon de Saint-Genis-Laval, le désenclavement progressif et continu du quartier de veille active des Barolles sont autant d'occasion de repenser le maillage de l'offre de service public du territoire.

A ce titre, l'offre d'équipement sportif doit être rationalisée, pour répondre aux attentes de la population et assurer l'attractivité du territoire tout en optimisant l'utilisation de l'espace.

Ainsi, la pratique du tennis sur les terrains situés au 36 avenue du Maréchal Foch ne paraît plus adaptée et l'utilisation de cet espace doit être repensée pour une valorisation du centre-ville sur laquelle travaille la commune en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Soucieuse d'assurer le maintien de cette offre sportive, la commune souhaite donc compléter l'offre du complexe omnisport Henri Fillot, situé allée de l'Equinoxe, en élargissant la pratique sportive déjà existante dans ce périmètre (terrains de tennis couverts, mais aussi terrains de football, skate-park, halle omnisport pour la pratique sportive ouverte à tous, accueillant notamment le dispositif d'apprentissage du vélo "tous en selle").

Le projet retenu vise la construction, allée de l'Equinoxe, de quatre terrains de tennis extérieurs, deux terrains de Padel et un Pickleball pour une vision plus inclusive de la pratique sportive, un kiosque et l'aménagement intérieur d'un club house. Une convention d'utilisation et d'animation de ces équipements sportifs est en cours de rédaction avec une association.

Jouxtant le quartier classé en veille active des Barolles jusqu'en 2023, cette implantation s'inscrit par ailleurs dans une logique de rééquilibrage territorial. Elle complètera ainsi la dynamique créée par la rénovation de l'habitat et des services publics (Centre social et culturel des Barolles, Relais petite enfance), entreprise depuis plusieurs années dans ce quartier.

A vocation sociale, ce projet intègre des dimensions environnementales, avec le développement en cours des liaisons douces et la proximité du Parc de Beauregard. En outre, les abords du complexe seront végétalisés. L'objectif est une inscription de la pratique sportive dans un cadre naturel et apaisé, dont pourront notamment profiter les établissements scolaires (primaires et secondaires) du proche environnement mais aussi, plus largement, de l'ensemble du territoire métropolitain.

La phase d'avant-projet définitif a fait l'objet d'un rendu le 26 janvier 2024. La phase de choix des entreprises devrait s'achever en mai 2024 et les travaux entrepris à compter de septembre 2024 pour une date d'achèvement escomptée au cours du premier trimestre 2025. Le montant des travaux a été estimé à 1 132 532 euros HT, dont 160 000 euros d'acquisition foncière.

Pour ce projet, des financements seront sollicités par décision de madame la maire, dans le cadre de sa délégation de compétence, auprès de financeurs dont la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les demandes de subvention devant être déposées avant le vote du budget, la présente délibération a pour objet de marquer l'engagement de la commune dans le projet présenté ci-avant.

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 1er février 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'engagement de la commune pour la réalisation d'un complexe omnisport, situé allée de l'Equinoxe, pour un montant estimé à 1 132 532 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 28 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--